

Secrétariat de la Commission de Concertation
Département Urbanisme de la Ville de Bruxelles
Boulevard Anspach,6
1000 Bruxelles

Bruxelles, 30 septembre 2015

Concerne : K920/2015 Déviation du sentier du Keelbeek à Haren

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, Inter Environnement Bruxelles souhaite exprimer les remarques suivantes concernant le projet de déviation du sentier du Keelbeek.

Remarques d'ordre général

Cette enquête publique concernant la suppression de deux sentiers et le détournement du chemin du Keelbeek constitue l'étape légale obligatoire et ultime qui, en cas d'avis favorable, donnera le feu vert pour démarrer les travaux de la prison.

Nous remarquons que l'avis d'enquête de ce plan d'alignement et de redressement des sentiers vicinaux est absent de toute motivation et nous nous demandons dans quelle mesure cela respecte les procédures.

Par ailleurs il apparaît de plus en plus évident que les décisions semblent déjà prises et que le principe de participation et de concertation n'est ici qu'affaire de faux semblant.

Nous constatons que la concertation avec les habitants et autres acteurs concernés n'a pas été réalisée de manière constructive et de trop nombreuses questions sont à ce jour restées sans réponse.

Par ailleurs les pressions exercées depuis de nombreux mois déjà sur le terrain du Keelbeek en vue de préparer ce chantier qui n'a pas encore obtenu de permis, révèlent la volonté de faire passer ce projet en force. La preuve de cette détermination est la violence démesurée exercée lors de la toute récente évacuation musclée des occupants du terrain qui s'est déroulée ce 21 septembre dernier ainsi que le saccage des potagers cultivés sur le terrain. Pour rappel, à l'instant même où la police évacuait le site, le tribunal de première instance déclarait l'ordre d'expulsion illégal.

Concernant le détournement du chemin du Keelbeek

Un projet contraire aux intentions du schéma directeur :

Ce projet ne respecte en aucun cas les recommandations du récent schéma directeur, à savoir, le désenclavement de Haren et la préservation de son caractère rural. Ce document indique dans son introduction (en page 6) que : « *Les objectifs visent une urbanisation maîtrisée de son territoire ainsi que la préservation de son patrimoine culturel, naturel et paysager* ». Le chemin du Keelbeek ainsi que les autres sentiers SONT ce patrimoine culturel, naturel et paysager. Ils participent à donner à Haren ce « *caractère rural* », une image à préserver d'autant plus en regard de l'urbanisation galopante actuellement en cours.

Les intentions du schéma directeur déclarent également en page 27 que « *La volonté de la Ville de Bruxelles est de préserver, voire de compléter, le réseau des chemins existants en vue de promouvoir une mobilité douce et de préserver le caractère champêtre de Haren* ». Il serait donc incompréhensible de participer à la suppression ou à la déviation de ces sentiers qui sont utilisés au quotidien et ont leur véritable raison d'être. Nous vous demandons d'agir en cohérence avec ces intentions et de ne pas rayer du paysage ces sentiers ni d'en changer les tracés.

Un patrimoine paysager et une liaison indispensable à préserver :

Le sentier du Keelbeek constitue une servitude historique séculaire et est recensé dans l'atlas des chemins vicinaux depuis 1622. Ces sentiers et plus particulièrement le sentier du Keelbeek, sont une richesse patrimoniale à préserver, il font partie de l'histoire et de la mémoire collective de Haren, au même titre que son passé industriel et la culture du chicon.

Habitants de Haren et de Diegem ou simples randonneurs, beaucoup sont particulièrement attachés au chemin du Keelbeek qui est depuis toujours un lieu de promenade et de détente. De plus cette liaison vers Diegem est utilisée au quotidien par de nombreux riverains qui l'empruntent pour rejoindre écoles, commerces et autres services absents du territoire de Haren. Or ce trajet serait fortement dévié à point tel qu'il perdrait pratiquement tout intérêt pour les habitants qui devront longer un mur d'enceinte de 6 mètres de haut sur plusieurs centaines de mètres.

Diminuer la pression automobile :

Les habitants de Haren souffrent de son enclavement et conserver une liaison avec Diegem par le chemin du Keelbeek permet d'atténuer ce sentiment d'isolement. En effet de nombreuses barrières physiques encerclent Haren de tous côtés et le sentier du Keelbeek offre encore une réelle possibilité pour des déplacements sécurisés à pied ou à vélo. Cette liaison est une véritable alternative à la pression automobile qui ne cesse de s'amplifier. La voiture reste en effet le moyen de transport le plus utilisé à Haren qui est coupé de l'extérieur par de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires et mal desservi par les transport en commun. Ajoutons à cela l'absence d'itinéraire cyclable et de station Villo. Il est donc indispensable de conserver ce trajet qui offre une réelle alternative à l'utilisation de la voiture et permet de rejoindre Diegem dans un cadre verdoyant et sans danger pour les utilisateurs.

Respecter les objectifs du PRD et préserver la bio diversité :

La construction de la prison est une menace à la création de couloir écologiques reconnus comme indispensables qui contribuera à diminuer les zones d'espaces verts. Rappelons que le PRD en vigueur met en avant la préservation des espaces verts comme des éléments indispensables et recommande la nécessité d'accroître la biodiversité urbaine et le contact avec la nature. Le PRD recommande également de conserver, renforcer et mieux répartir sur le territoire les ressources vertes de la Région et de mieux les intégrer à la vie quotidienne.

Nous rappelons également que l'étude d'incidences réalisée pour le projet de prison a révélé la très riche bio diversité du lieu. En effet 126 types de plantes ont été répertoriées, ainsi que différentes espèces animales protégées dont de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs pour lesquels ce site est essentiel. Ce terrain présente des qualités écologiques exceptionnelles et mériterait d'être protégé et non détruit. Préserver l'existence de ces sentiers participerait à la préservation d'une bio diversité aujourd'hui de plus en plus menacée. Il est urgent de prendre soin de ce patrimoine universel et de prendre les mesures indispensables à sa sauvegarde et préserver le vivant.

Conclusions :

Gommer de la carte et dévier ces sentiers de Haren c'est détourner et faire disparaître également les mécanismes de concertation citoyenne et de démocratie. En effet, nous vous rappelons avec insistance que l'arrivée d'une prison sur les 18 hectares du terrain du Keelbeek et son précieux sentier n'a jamais fait l'objet d'une véritable concertation entre les citoyens et la Région, ni avec les différents secteurs concernés et n'a visiblement pas été débattu en séance parlementaire. Aujourd'hui encore nul ne sait qui prendra en charge les coûts directs et indirects liés à ce projet si toutefois il se réalise. Nous vous demandons avec insistance de rendre un avis défavorable et de maintenir ces sentiers et particulièrement celui du Keelbeek qui font partie d'un patrimoine historique méritant d'être préservé et mis en valeur.

Merci de bien vouloir annexer ces remarques au dossier,

Pour Inter Environnement Bruxelles
Isabelle Hochart
Claire Scohier